

RCS : COLMAR Code greffe : 6851

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00125 Numéro SIREN : 917 221 251 Nom ou dénomination : A L ART DU BIJOU MAISON MAURICE KUHN
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2022 sous le numéro de dépôt 2700

12 MAI 2022

COLMAR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021 Page 1

728125

2022 B 2700

Exercice ouvert le	01102020	et clos le	30092021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration soumise en vertu de l'article 1738 du CGI			Régime normal		
Si vous êtes soumise au régime de l'article 1738 du CGI			☐		
Si vous êtes soumise au régime de l'article 1738 du CGI					
A IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
A L'ART DU BIJOU			34 RUE DE LA REPUBLIQUE		
SIRET	9	1	7	2	2
	2	2	1	2	5
	1	0	0	0	1
	5				
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
B RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
C ACTIVITÉ					
Activités exercées			BIJOUTERIE HORLOGERIE		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐		
D RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		0	
Bénéfice imposable à 15%		38 120		Bénéfice imposable à 28%	
				6 405	
				Déficit	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprises nouvelles, art. 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneurial, art. 44 octies A	
				Autres dispositifs	
				☐	
				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
				☐	
				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
E DÉDUCTION DES REVENUS D'OUTRE-MER (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxiliaires est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité					
F CONTRIBUTION ADDITIONNELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CEC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
☐					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
Nom					
NIF					
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom					
NIF					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI ☒ NON ☐					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
CEGID					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
DUALYS CONSEIL CENTRE ALSACE					
16 RUE ANDRE KIENER					
68000 COLMAR					
Tél: 0367766890			Tél:		
CGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Viseur conventionné			Date: 14/01/2022		
Cochez la case correspondante			Lieu: MUNSTER		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature		
			SARI. KUHN DIDIER		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

Cagès Quenec

Dossier N° ALA 100 en 10 pages

DUALYS CONSEIL CENTRE ALSACE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		A L'ART DU BIJOU		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		34 RUE DE LA REPUBLIQUE		68140 MUNSTER		
Numéro SIRET *		9 1 7 2 2 1 2 5 1 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 1		
				Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 2 0		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		
				Net		
				Net		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	160 071	012	160 071
		Autres *	014	3 500	016	3 500
	Immobilisations corporelles *		028	242 571	030	236 930
	Immobilisations financières * (1)		040	20 460	042	20 460
	Total I (5)		044	426 602	048	240 430
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	Marchandises *		060	182 166	062	182 166
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	26 510	070	26 510
		Autres * (3)	072	129 746	074	129 746
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	244 845	086	244 845	
Charges constatées d'avance *		092	357	094	357	
Total II		096	583 624	098	583 624	
Total général (I+II)		110	1 010 227	112	769 796	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	40 000	40 000	
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	4 000	4 000	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	279 000	267 000	
	Report à nouveau		134	940	245	
	Résultat de l'exercice		136	59 180	12 695	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	383 120	323 940	
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	61 508	61 450	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	284 673	243 181	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	40 495	41 737	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	386 676	346 368	
Total général (I + II + III)		180	769 796	670 308		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 5

Désignation de l'entreprise : A L'ART DU BIJOU

30/09/2021

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Aide COVID19		22 166
Total des déductions diverses	350	22 166

Formulaire obligatoire (article 102 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : A L'ART DU BIJOUNeant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	160 071	402		404		406	160 071		160 071		
	Autres	410	3 500	412		414		416	3 500		3 500		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450	215 930	452		454		456	215 930		215 930		
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	26 641	472		474		476	26 641		26 641		
Immobilisations financières		480	20 460	482		484		486	20 460		20 460		
TOTAL		490	426 602	492		494		496	426 602		426 602		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	3 500	502		504		506	3 500				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	211 283	542	997	544		546	212 280				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	23 949	562	702	564		566	24 651				
TOTAL		570	238 732	572	1 699	574		576	240 430				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302, Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A L'ART DU BIJOU

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Deficits imputés	983
Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982
Deficits reportables	984
Deficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Deficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Deficits étrangers des PME antérieurement deduits (art. 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Circ. 144/05

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : A L'ART DU BIJOU				Neant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2020		et clos le : 30/09/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	2
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	384 851
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	384 851
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	804
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	22 666
Variation positive des stocks				111	6 289
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	552
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	30 311
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	184 801
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	70 152
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	1 386
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	8 593
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	264 933
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	150 229
V- Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	150 229
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	384 851	Effectifs au sens de la CVAE *	
				023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2020	160	31/12/2020
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Les explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330 CVAE SD à répartition des salariés et dans la notice n° 2033 NOT SD à l'attribution financière des entreprises - qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 1

N° SIRET 9 1 7 2 2 1 2 5 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A L'ART DU BIJOU

ADRESSE (voie) 34 RUE DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL 68140

VILLE MUNSTER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	2 498
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination SARL KUHN DIDIER
N° SIREN (si société établie en France) 380549147 % de détention 99.92 Nb de parts ou actions 2 498
Adresse : N° 26 Voie A RUE GOLBERY
Code postal 68000 Commune COLMAR Pays France

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 1

N° SIRET 9 1 7 2 2 1 2 5 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A L'ART DU BIJOU

ADRESSE (voie) 34 RUE DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL 68140 VILLE MUNSTER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A L'ART DU BIJOU - MAISON MAURICE KUHN

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros

Siège Social : 34 Rue de la République 68140 MUNSTER

RCS COLMAR 917 221 251

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2022

L'an 2022,
Le 30 mars,
A 17 heures,

Les associés de la société A L'ART DU BIJOU MAISON MAURICE KUHN se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 34 Rue de la République 68140 MUNSTER, sur convocation faite par lettre simple adressée le 14 mars 2022 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier KUHN, en sa qualité de gérant de la société DIDIER KUHN, Présidente de la Société.

Monsieur Laurent KUHN est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2500 actions sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2021,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2021 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 59 180,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	59 180,00 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	940,00 euros
-------------------------------	--------------

Pour former un bénéfice
distribuable de

60 120,00 euros

Pour un montant de 60 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 339 000,00 euros et pour un montant de 120,00 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 120,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

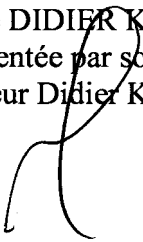
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Société DIDIER KUHN
Représentée par son gérant
Monsieur Didier KUHN

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'D' followed by a vertical line and a small flourish at the bottom.

Le secrétaire
Monsieur Laurent KUHN

A handwritten signature in black ink, featuring a series of connected loops and a horizontal line at the end.

A L'ART DU BIJOU - MAISON MAURICE KUHN

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros

Siège Social : 34 Rue de la République 68140 MUNSTER

RCS COLMAR 917 221 251

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2022

Exercice clos le 30 septembre 2021

Madame, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

- L'exploitation d'un fonds de commerce d'horlogerie - bijouterie.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2021, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

L'activité se poursuit normalement.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 384 851,00 euros contre 345 784,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 11,29%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 24 022,00 euros contre 1 601,00 euros pour l'exercice précédent,

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 159 639,00 euros contre 153 252,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,16%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 104 026,00 euros contre 94 140,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,50%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 470,00 euros contre 3 590,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 52,36%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 52 390,00 euros contre 59 821,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -12,42%.

Le montant des charges sociales s'élève à 11 103,00 euros contre 12 908,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,98%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2,00 personnes contre 2,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 699,00 euros contre 2 074,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -18,08%.

Le montant des autres charges s'élève à 8 593,00 euros contre 8 269,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,91%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 342 919,00 euros contre 334 054,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,65%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 65 954,00 euros contre 13 330,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 394,77%.

Compte tenu d'un résultat financier de 43,00 euros (-473,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 65 610,00 euros contre 12 857,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 410,30%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 1 081,00 euros contre 2 077,00 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 7 511,00 euros contre 2 240,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 59 180,00 euros contre un bénéfice de 12 695,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 366,16%.

Au 30 septembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 769 796,00 euros contre 670 308,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,84%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 59 180,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	59 180,00 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	940,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	60 120,00 euros

Pour un montant de 60 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 339 000,00 euros et pour un montant de 120,00 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 120,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 383 120,00 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à MUNSTER
Le 30 mars 2022

Monsieur Didier KUHN
Représentant la
Société DIDIER KUHN
Président

